

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

M. THÉODORE

L'information statistique agricole en France : gageure, acte de foi ou affaire de gouvernement

Journal de la société statistique de Paris, tome 108 (1967), p. 31-47

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1967__108__31_0

© Société de statistique de Paris, 1967, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>



L'INFORMATION STATISTIQUE AGRICOLE EN FRANCE : GAGEURE, ACTE DE FOI OU AFFAIRE DE GOUVERNEMENT

INTRODUCTION

Vingt-trois ans exactement nous séparent du bilan établi par le regretté président Michel Huber sous le titre : « Principales lacunes et insuffisances des statistiques françaises⁽¹⁾ ».

Au cours de cette revue, il exprimait le vœu, à la rubrique Production agricole, que « de rapides et importants progrès puissent être réalisés par la collaboration étroite déjà établie entre le ministère de l'Agriculture et le Service national des Statistiques ».

Mon propos n'est pas de vous exposer les procédures techniques qui ont permis de parvenir à certaines réalisations : mon ami Michel Lenco, chef de la Division agricole de l'I. N. S. E. E. vous a entretenu il y a un an de certaines d'entre elles, quand il vous a présenté les enquêtes sur le cheptel bovin, mais mon dessein est de décrire un climat général de travail. Cette analyse amène à poser la question de savoir si le vœu formulé par Michel Huber n'est pas condamné à demeurer un vœu pieux.

Il est incontestable qu'il y a eu mutation récente de l'environnement : les ironies pesantes sur le statisticien ont fait place à l'expression de besoins parfois très pressants, la diffusion de la formation économique aidant, la réceptivité s'est accrue, mais les Services Publics ont été les derniers à réagir et la vision archaïque de l'élaboration des statistiques ne s'est pas évanouie : le Service national des Statistiques, puis l'I. N. S. E. E. sont nés et ont vécu de coups de boutoir successifs et les statisticiens d'État ont parfois la sensation de demeurer, au sein de la Fonction Publique, des moutons à cinq pattes. Si le prétexte de ces quelques minutes est le devenir de la Statistique Agricole, on doit conserver à l'esprit qu'elle ne mérite pas un sort particulier et que son dossier intéresse également tous les services statistiques extérieurs des autres ministères techniques.

LE STATISTICIEN AGRICOLE ET SON MILIEU

D'une part, observateur et observé sont liés, d'autre part, la recherche du chiffre doit s'insérer dans un cadre de préoccupations qui résulte de l'expression d'une demande.

Autrement dit, la collecte de l'information doit, en premier lieu, tenir compte de *réactions psychologiques individuelles*, puis de réticences sociologiques *globales* et, en second lieu, les informations tirées de cette recherche doivent « coller » le mieux possible aux besoins.

On peut affirmer aujourd'hui que l'exploitant agricole interrogé par un enquêteur qu'il connaît et auquel il fait confiance, répond très correctement aux interrogations et que son accueil est vraisemblablement meilleur que celui du chef de ménage étudié en milieu urbain. Ceci suppose que la préparation psychologique a été soignée, que le document de base a été élaboré avec précision (l'agriculteur ne doit pas avoir l'impression d'un questionnaire « touche à tout »), et surtout que le renseignement est et restera confidentiel. La diver-

1. Journal de la Société de Statistique de Paris, mars-avril 1944, p. 86-96.

sification de la législation agricole est en effet extrême et l'exploitant est très sensibilisé au risque de « fuite ». On peut prendre un exemple : celui des déclarations sur la superficie et la contenance d'une exploitation : selon qu'ils s'agit de carburants détaxés, de prêts, d'achats de nouvelles terres, de cotisations à la Mutualité sociale agricole, le risque d'une dissimulation de terres ou au contraire d'une surestimation, ou encore de regroupement ou, au contraire, d'éclatement fictif d'exploitations dépendra de l'arrière pensée que l'on prêterà à l'initiateur de l'étude.

La consigne du secret est donc contraignante, nous y reviendrons d'ailleurs, moyennant quoi, toutes les enquêtes par sondages menées depuis 8 ans comportent moins de 1 % de refus. Ceci ne signifie pas que toutes les informations recueillies soient exemptes d'erreurs systématiques et il demeure, sur le plan des méthodes, une incertitude qui est loin d'être levée.

Les choses se gâtent quand, de l'individu on passe au niveau du groupe et pour n'en prendre qu'une illustration, on citera un journal agricole qui titrait : « Tripotage et maquillage sont les deux mamelles statistiques officielles ⁽¹⁾ ». Un autre article ⁽²⁾ assure que : « l'I. N. S. E. E. a fourni des cartes biseautées pour mener le jeu ».

Il faut, bien entendu, distinguer la part de l'excitation du moment, de l'outrance contingente, mais la politisation du chiffre agricole est infiniment plus marquée qu'il y a vingt ans. Le fait est réconfortant parce que cela prouve que le matériau est utilisé, il est préoccupant aussi parce que l'outil à peine ébauché risque d'être suspecté si l'on n'y prend pas garde.

Des liaisons ont toutefois été amorcées avec les principales organisations professionnelles (F. N. S. E. A., C. N. J. A.), mais il ne faut pas déguiser le risque d'une dégradation rapide de l'ambiance actuelle, laquelle dans l'ensemble est bonne, si d'une part, les données numériques globales (on pense immédiatement aux comptes de l'Agriculture) constituaient aux mains du gouvernement un élément unilatéral de décision, et si d'autre part les Organisations professionnelles ne pouvaient avoir accès à ces mêmes sources pour étoffer leurs propres dossiers. C'est là, posé, le problème de la transparence de l'information, particulièrement aigu dans le monde agricole ⁽³⁾, mais il deviendra de plus en plus impossible de l'éluder. Il sera difficile aux Pouvoirs publics de demeurer dans un état d'information privilégiée.

Enfin, la nature des besoins complète cette description du milieu. Durant les quinze dernières années, il y a eu littéralement explosion de la demande d'informations statistiques agricoles, mais l'ignorance des moyens à accorder est demeurée intacte. Cette nouvelle dimension des ambitions résulte de diverses causes :

— *Diversification de la réglementation* : à une législation toujours plus précise aurait dû correspondre une amélioration de la qualité des séries numériques et surtout leur multiplication.

— *Évolution de la nature des besoins* : à des données d'inventaires (effectifs, superficies totales), la préférence est allée ensuite à des données de structures (répartition, dispersion, liaisons entre différents variables), ceci sous-entendant un alourdissement progressif des questionnaires et l'ambition plus accentuée des dépouillements mécanographiques. Et on songe maintenant à la recherche d'invariants économiques : la complexité du fait

1. La Moselle agricole, n° 38, 1963.

2. L'Oise agricole du 5 octobre 1963.

3. Jean LABASSE dans l'Organisation de l'Espace remarque d'ailleurs la défaillance de l'Information « Technique ou politique, l'information dispensée par les villes est graduellement défaillante à mesure que l'on s'éloigne d'elles ».

agricole rendra très longues et malaisées ces tentatives : il suffit d'évoquer les essais de calculs d'élasticité de l'offre de certains produits agricoles en fonction des prix à la production.

L'article récent de D. Bergmann ⁽¹⁾ illustre l'élargissement de l'éventail des orientations d'étude. On peut noter aussi que les études sur l'économie de l'exploitation ont progressé, semble-t-il, plus rapidement que les études d'économie globale. La macro-économie et par conséquent la statistique agricole, a été longtemps sinon défavorisée, tout au moins en retard par rapport à la micro-analyse et aux recherches monographiques.

— *Accentuation des commandes des organismes périphériques ou extérieurs au Ministère de l'Agriculture* (Institut national de la Recherche agronomique, Fonds d'Orientation et la Régularisation des Marchés agricoles, Division agricole du Commissariat général au Plan, Commission des Comptes de l'Agriculture, etc.), lesquels ne manquaient pas de relever, à juste titre, les lacunes ou les incohérences de la statistique officielle.

— Développement des *bureaux d'études des Organisations professionnelles*, lesquelles ayant recruté des éléments jeunes sensibilisés au fait économique ont ressenti avec vivacité certains manques.

— *Mise en œuvre de la politique agricole commune* : la statistique agricole française a fait, dans le passé, l'objet de la part de la Commission à Bruxelles de critiques sévères et justifiées et les discussions communautaires ont été fréquemment gênées par le manque d'informations précises ⁽²⁾.

LES MOYENS

Or, les moyens ont été et demeurent squelettiques. L'héritage du passé est lourd :

En 1945, M. Chombart de Lauwe s'était vu confier la tâche d'organiser la statistique agricole et pour ce faire, son premier soin avait été de sélectionner par concours 45 statisticiens départementaux. Le dessein était l'implantation progressive d'une section statistique dans chaque service départemental agricole. Ce personnel fut effectivement recruté quand, en 1947, survinrent les exigences des Commissions de la Guillotine et de la Hache. Fin 1947, sur la proposition du ministre de l'Agriculture de l'époque, contre l'avis même de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale (des postes administratifs étaient alors vacants) les postes de statisticiens agricoles titulaires étaient supprimés. La statistique agricole française ne s'est pas encore relevée de cet abandon. En 1950, les crédits sollicités pour la réalisation du Recensement général de l'Agriculture, insuffisamment défendus par le Gouvernement, étaient refusés et c'est seulement en 1954-1955, dans des conditions très difficiles, en dépit de l'agitation poujadiste, en utilisant un questionnaire trop ambitieux, que ce recensement général a été réalisé.

On trouve le meilleur et le pire dans les résultats qui en ont été tirés ; aussi, dans l'introduction à l'article qui tirait les leçons de ce recensement, Francis Closon pouvait écrire :

« Le statisticien a fait son devoir en essayant de forcer les positions et les résistances pour ouvrir la voie ; mal secondé par tous ceux qui devaient être ses alliés naturels, il ne peut que constater amèrement le retard de la mentalité française, avertir avec vigueur ⁽³⁾ »

En 1956, un rapport présenté au Conseil économique et social par François Robin

1. La recherche économique en agriculture, Projet, décembre 1966.

2. « C'en est pas avec des arguments sentimentaux et tendancieux que l'on parvient à dominer les réalités » Agri Forum, février 1962. Comment les industriels voient la politique agricole commune, FRANZ WALTERMANN.

3. Études et Conjoncture, février 1959.

préconise une refonte de l'organisation statistique agricole ⁽¹⁾, mais ce rapport reste lettre morte pendant plus de trois ans.

Le Comité Rueff-Armand insiste, lui aussi lourdement sur la nécessité d'un bon équipement statistique ⁽²⁾.

En 1960 seulement, le cycle paraît se renverser et il est décidé qu'il sera recruté en premier lieu des statisticiens agricoles régionaux contractuels. De 1963 à 1966 la Direction du Budget du Ministère des Finances accepte, après maintes péripéties, et en particulier grâce à l'appui fidèle de Claude Gruson, la création au Ministère de l'Agriculture de postes de statisticiens départementaux, mais ce, toujours, sur des bases contractuelles. Or fabriquer un statisticien agricole est une tâche longue, il en résulte qu'actuellement sur environ 150 postes budgétaires, près de 45 ne sont pas opérationnels, car les agents correspondants sont en instance de formation ou de recrutement. Autrement dit, un embryon d'appareil d'observation ne sera en place qu'en 1968.

L'organisation théorique sera alors la suivante :

Ministère de l'Agriculture

Service Central des Enquêtes et Études
statistiques

*Ingénieur général du Génie Rural, des Eaux
et des Forêts*

Service Régional de Statistique Agricole

Direction Départementale de l'Agriculture

Service Statistique

Ministère de l'Économie et des Finances

I. N. S. E. E.

Division Agricole

Direction Régionale

Si la répartition des tâches est théoriquement claire : le Ministère de l'Agriculture exécute les enquêtes, les dépouille et assure les études de base, tandis que l'I. N. S. E. E. joue un rôle de laboratoire, de méthodologie et de synthèse, les réalisations des années passées ont été en réalité le résultat d'un travail d'équipe où chacun, quelle que soit sa formation initiale, a œuvré dans le même sens sans arrière pensée, ni esprit de clocher.

Nous irons d'ailleurs même plus loin : certains esprits pensent qu'en la matière, il doit y avoir répartition horizontale des tâches, les responsabilités seraient en quelque sorte stratifiées. Il y aurait les « officiers et sous-officiers » chargés de la réunion du matériel sur le terrain, puis un état-major chargé des tâches plus riches en satisfactions intellectuelles, c'est-à-dire responsables des études élaborées. Cette conception n'est pas réaliste : l'étude d'ensemble repose sur la qualité de la donnée de base et on n'obtiendrait rien de bon de l'échelon d'exécution si ce dernier avait l'impression de « tirer les marrons du feu ». De plus, la synthèse des données numériques ne peut être correcte que s'il y a interpénétration entre les divers niveaux : si l'échelon de terrain a saisi les besoins de l'analyste et si celui-ci est bien au courant des conditions réelles des relevés.

LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET LES RÉALISATIONS RÉCENTES

Cette incidente entraîne deux questions :

— pourquoi une organisation départementale?

— de 1960 à 1966, quels travaux ont ils pu être entrepris et selon quel programme?

Pour répondre à la première question, on peut dire que l'option d'un Institut national

1. J. O. R. F. — Avis et Rapports du Conseil économique, 8 août 1956, p. 587.

2. Rapport sur les obstacles à l'expansion économique I. N., p. 31 et 33.

de Statistique fortement centralisé regroupant toutes les spécialisations statistiques n'a pas été retenue à l'inverse de l'organisation mise en place dans certains pays voisins (Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Italie, Espagne, Union soviétique) et que la politique suivie a été plutôt de créer, dans chaque ministère technique, un service statistique propre. Cette décentralisation s'accompagne d'une coordination de l'I. N. S. E. E. qui assure l'orchestration d'ensemble. Dans ces conditions, l'articulation des échelons statistiques sur les structures départementales et régionales du Ministère de l'Agriculture se justifie. Il ne faut pas oublier non plus que la production agricole est la résultante de l'activité économique de près de deux millions d'unités et que les conditions d'inventaire sont bien différentes de celles qui président à l'élaboration de la statistique industrielle.

— *Les études statistiques réalisées de 1960 à 1966*

Pour satisfaire à la seconde question, il ne faut pas oublier que l'on ne pouvait attendre le dernier bouton de guêtre et au contraire, aussi paradoxal que cela puisse paraître, pour arracher des moyens il fallait auparavant réaliser, quel que soit le dénuement.

Les seuls éléments favorables d'une situation particulièrement critique résidaient dans le passé :

— de l'existence à l'I. N. S. E. E. d'une Division agricole (successivement dirigé par Joseph Klatzmann, puis Jean Weil) qui avait pu étudier certains problèmes méthodologiques et surtout réfléchir;

— du maintien au Ministère de l'Agriculture contre les vents contraires, d'un bureau de statistique dirigé par M. Desbrousses, qui représentait, avant 1960, le seul point fixe.

Dans le présent :

— de la Division agricole de l'I. N. S. E. E. déjà nommée;

— de l'étroite collaboration du département économie de l'I. N. R. A. dirigé par Denis Bergmann qui facilitait le dialogue entre les statisticiens et les chercheurs et renforçait par des participations de personnel le noyau du S. C. E. E. S. particulièrement restreint;

— de l'existence dans chaque Direction des Services agricoles d'un correspondant à temps très partiel, mais qui pouvait constituer, en période de démarrage, un relai en matière d'enquêtes;

— de la possibilité de recruter des enquêteurs dans le cadre des mêmes Directions.

Telles sont les conditions originales qui ont présidé au fonctionnement du Service de 1960 à 1965.

Il serait fastidieux de reprendre une à une chacune des enquêtes réalisées, il est par contre possible de résumer la *doctrine*.

— *Priorité des besoins nationaux* : en conséquence mobilisation de la méthode des sondages en tentant, chaque fois que cela était possible, que l'échantillon soit représentatif au niveau départemental. Ceci sous-entendait que l'échantillon minimum au niveau départemental devait comprendre 250 à 300 exploitations et que le volume d'une enquête nationale était compris entre 20 000 et 25 000 exploitations.

— *Spécialisation de l'enquête* : chaque sujet était abordé séparément : cheptel bovin, production céréalière, description des vergers, etc., chaque étude spécifique constituant en quelque sorte une enquête « verticale ». Ces études spécifiques devant être ensuite reliées entre elles par l'intermédiaire d'une étude horizontale comportant l'inventaire des principales données de structures.

— *Inventaire de la structure des exploitations par la réalisation d'un « micro-census »* ayant pour but :

- le rajeunissement des données de 1954-1955;
- la disponibilité d'une base de sondage plus récente;
- l'étude d'une nomenclature de types d'exploitations agricoles permettant de raccorder entre eux les résultats des diverses enquêtes spécifiques.

Ce programme a été, sur le terrain, respecté dans ses grandes lignes.

Enquêtes	Nombre de départements intéressés						
	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<i>Production végétale</i>							
— Utilisations des terres : enquête dite contrôle de surface (par utilisation d'un échantillon de photographies aériennes sur lesquelles figurent des points).						69	60
— Production de : blé et orge	—	—	4	19	21	23	33
maïs	—	—	1	2	5	11	11
pommes de terre de conservation	—	—	—	3	5	13	10
— Structure des vergers	—	3	14	5	23	18	—
<i>Production animale</i>							
— Cheptel bovin	6	17	45	90	80	—	90 (1)
— Cheptel ovin	—	—	—	50	—	—	—
— Cheptel caprin	—	—	—	—	—	5	—
— Cheptel porcin	—	—	—	—	—	2	90
— Production de lait de vache	—	—	—	—	—	—	—
— Aviculture	—	—	—	7	—	—	—
<i>Moyens et conditions de production</i>							
— Mécanisation 1962-1963	—	—	90	—	—	—	—
— Habitat agricole 1965-1966	—	—	—	—	—	90	—
— Recensement de la coopération agricole 1966	—	—	—	—	—	—	90
<i>Structure des exploitations agricoles 1963-1964</i>	—	—	—	90	—	—	—

1. Janvier 1967.

Il faut ajouter :

— la réalisation d'enquêtes conjoncturelles permanentes :

- activité des couvoirs (livraisons de poussins d'un jour) à compter de 1963-1964,
- saillies des verrats (prévision du potentiel de production porcine) à compter de 1962;

— l'enquête sur les salaires dans l'agriculture menée par l'I. N. S. E. E. et l'Inspection des Lois sociales sur 3 000 exploitations environ;

— l'exécution d'enquêtes départementales (viticulture, fraises, lavande-lavandin, noix, etc.).

On remarquera la densité croissante des études des années 1963-1966 correspondant à l'implantation progressive des sections statistiques départementales.

Au total, c'est plus de 400 000 exploitants qui ont été interrogés et visités individuellement en moins de 5 ans.

LES MÉTHODES

Du point de vue méthodologique, ces études ont toutes des points communs :

La *conception* est « collégiale » : une équipe composée de statisticiens de l'I. N. S. E. E. et du Ministère de l'Agriculture, à laquelle s'adjoignent fréquemment des économistes de l'I. N. R. A., établit questionnaires et instructions en liaison avec les chefs de services

régionaux de statistique, dont les suggestions et critiques, au cours des enquêtes expérimentales, contribuent d'une manière substantielle à la mise au point finale.

L'apport de l'I. N. S. E. E. a été déterminant sur le plan de la méthodologie et de la formation ⁽¹⁾ et plus précisément dans les progrès enregistrés pour les statistiques de la production animale et dans la relance des enquêtes sur les prix observés au niveau des marchés (des essais sont actuellement en cours sur l'observation des prix au niveau de la production). La collaboration de l'I. N. R. A. a permis la réalisation de trois études fondamentales (vergers, structure des exploitations et recensement de la coopération agricole). On trouve là, répétons-le, un modèle de relations, de voisinages réconfortants et fructueux sur le plan intellectuel et efficace sur le plan technique.

Les *enquêteurs* dont le réseau est progressivement mis en place, font l'objet d'une formation poussée : stages préliminaires, enquêtes pilotes, questionnaires d'essais constituent les étapes d'une imprégnation progressive. L'origine de ces personnels est très diverse : instituteurs et conseillers agricoles, fonctionnaires retraités, vulgarisateurs des organisations professionnelles, etc. ; l'une des difficultés est l'inégalité de la densité et de la qualité de ce réseau ⁽²⁾.

Si l'on place à part les goulots qui freinent le développement de la statistique agricole et qui figurent plus loin, il faut souligner que la mise en place d'un réseau d'enquêteurs valables est, sur le plan pratique, l'obstacle majeur devant lequel piétine le statisticien agricole.

Les *relevés* sont, lorsque cela est possible, *objectifs* : coupes de récoltes dans des parcelles échantillons, reconnaissances de points désignés à l'avance, comptage de bêtes à l'étable, pesée de lait trait, etc., mais cette procédure n'est pas toujours applicable et le problème du contrôle soit des opérations elles-mêmes, soit des déclarations des enquêtés, reste à ce jour entier. Il ne faut pas oublier que l'interrogatoire dure généralement une à deux heures (autrement dit, compte tenu des déplacements, un enquêteur bien formé et efficace ne peut réaliser plus de 4 à 5 enquêtes par jour), que cette durée est une limite qu'il est déconseillé de dépasser, que la répétition de l'entretien entraînerait des réactions très défavorables de l'exploitant ⁽³⁾ et qu'en cas de divergence entre les résultats obtenus au cours des deux passages successifs de l'enquêteur et du contrôleur, on ne pourrait pas toujours déterminer quelle réponse retenir. Il s'ajoute à cette difficulté le fait, que l'exploitant mis en présence d'une contradiction appréciera peu de se déjuger et que dans le cas où l'enquêteur est professionnellement un vulgarisateur des techniques agricoles ⁽⁴⁾, il répugnera à rectifier des données « conformes aux techniques » par des résultats apparemment « hérétiques ».

1. Cours par correspondance organisés par l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique et stages de deux années au sein de cette même école à l'intention du personnel départemental contractuel.

2. Il faut souligner les distances considérables à parcourir : un enquêteur franchit habituellement plus d'un millier de kilomètres en quinze jours d'enquêtes.

3. On se trouve ici dans des conditions très différentes de celles que l'on rencontre en Afrique : dans les pays en voie de développement le paysan africain accepte en effet d'être interrogé intégralement une seconde fois, il ne faudrait pas s'y risquer en France...

4. Sur l'utilisation des vulgarisateurs comme enquêteurs, voir la réserve formulée dans le rapport périodique n° 7 de mars 1965 de la Commission régionale des Statistiques agricoles en Afrique (Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture) qui note : « les risques d'erreurs que peut causer la tendance des agents de vulgarisation à embellir la réalité pour justifier leur action ». Une enquête récente dans la région Midi-Pyrénées, sur la consommation des engrais réalisée par des vulgarisateurs agricoles a révélé à l'examen une surestimation sensible des doses déclarées.

Plusieurs solutions ont été envisagées ou même mises en œuvre :

- recoupements internes au sein du même questionnaire ⁽¹⁾,
- répétition de certaines opérations (mise à jour de fichiers communaux)
- comparaison des résultats obtenus :
 - soit au cours de deux enquêtes successives sur des sujets différents mais ayant un tronc commun (population agricole);
 - soit sur le même sujet saisi par deux enquêtes indépendantes ⁽²⁾;
 - soit retour sur le même échantillon à une année de distance et comparaison des informations recueillies sur les unités présentes au cours des deux années successives;
- exécution de l'enquête sur un sous-échantillon par des enquêteurs spécialement sérieux et comparaison globale des résultats obtenus,
- vérification pure et simple par répétition de l'interrogatoire sur quelques données sensibles.

Dans le cadre d'un développement de la statistique agricole, cette question irritante devrait faire l'objet de recherches approfondies, car le raffinement des questionnaires ou des plans de sondage sera un luxe inutile, si la qualité de l'information recueillie sur le terrain ne suit pas une progression parallèle.

Nous évoquerons seulement ici les possibilités du contrôle automatique sur ordinateur ⁽³⁾, contrôle qui est extrêmement utile pour repérer en fin de chaîne les incohérences et incompatibilités, mais la correction *a posteriori* ne constitue qu'un palliatif : les omissions sont d'ailleurs difficiles à redresser par un programme automatique.

VANITÉ D'UN BILAN

La tentation, au seuil de 1967, de l'appréciation de ces efforts doit être évitée. Après la seconde guerre mondiale, la France était littéralement, en matière de statistique agricole, un pays sous-développé. Il existe quelque excuse : comme le notait Michel Huber, il s'agit d'une des branches les plus difficiles de la statistique, mais rares avaient été les hommes politiques (le président André Tardieu par exemple) qui avaient compris l'importance du sujet.

Vingt ans se sont écoulés. C'est une période administrative trop courte pour établir des comparaisons. L'amélioration apparente, « l'état d'émergence » qui semble ressortir

1. Si une exploitation comporte un certain nombre d'hectares de blé, on doit trouver soit le matériel de récolte correspondant, soit la mention d'appel à un agent extérieur (exploitant ou entreprise).

2. En 1963, deux enquêtes (structure du cheptel bovin, échantillon maître) ont permis de saisir les effectifs bovins dans les exploitations réparties selon la taille, et ceci d'une manière indépendante, la comparaison montre une sous estimation pratiquement systématique de l'enquête à objectifs multiples par rapport à l'enquête spécifique :

$$\frac{\text{Nombre de bovins (enquête spécifique — enquête à objectifs multiples)}}{\text{Nombre de bovins (enquête à objectifs multiples)}} \times 100 = r$$

t :	— 5 ha	5 à — 10 ha	10 à — 20 ha	20 à — 30 ha	30-50 ha	50 ha et +	Ensemble
r :	— 3,8	+ 10,7	+ 3,8	+ 6,4	+ 7,6	+ 4,5	+ 5,9

3. L'emploi d'ordinateur pour le dépouillement d'enquêtes par sondage a été, dès 1960, une initiative de la statistique agricole qui n'a pas cessé de se systématiser. Parmi les difficultés rencontrées, on signalera surtout la lourdeur et les délais de préparation de la programmation. Ceci explique, sans le justifier, le décalage parfois long que l'on peut déplorer entre la recherche sur le terrain et la disponibilité finale de l'information.

du catalogue des enquêtes réalisées est dû essentiellement au dévouement exceptionnel d'un encadrement composé presque en totalité d'agents contractuels et l'extrême fragilité du système doit être soulignée.

Au surplus, il demeure des pans entiers d'ignorance; on ne peut qu'être allusif sur les têtes de chapitres pour éviter d'être prolixe sur leur contenu :

- L'information sur les *flux monétaires* est quasi nulle :
 - l'observation des *prix à la production* est extrêmement médiocre dans des branches importantes : lait, fruits et légumes;
 - *les recettes et dépenses par catégorie d'exploitations* ne pourront être étudiées que moyennant un investissement statistique important et les projets actuels sur l'implantation d'un *réseau de comptabilité* d'exploitations agricoles ⁽¹⁾ ne résoudront que très imparfaitement la question. Le coût de cette opération pour 3 000 exploitations France entière (environ 5 millions de NF en année pleine) paraît d'ailleurs disproportionné quand on le compare avec les moyens dont dispose actuellement la statistique agricole classique. Le coût de cette enquête est élevé, car il s'agit de mesurer périodiquement (tous les 2 ou 3 mois) des flux; il y a là une différence essentielle avec une enquête à un seul passage (photographie d'une situation donnée). Au surplus, l'observation de flux monétaires est plus malaisée que celle de quantités physiques. Enfin, on se heurte en France à deux difficultés supplémentaires : une méthodologie en cette matière encore naissante et un climat psychologique d'impatience qui imprègne une opération dont le caractère strictement expérimental doit être affirmé et tenu pour primordial. *Quant à l'ambition souvent exprimée, de suivre annuellement les revenus réels au niveau de la région naturelle, elle paraît parfaitement utopique.*
- Si sur les valeurs physiques, des progrès ont été enregistrés ⁽²⁾, des trous demeurent sur des sujets importants :
 - production légumière et maraîchère;
 - production laitière;
 - structure et production de l'aviculture.
- En matière de *comptes de la branche de production agricole* sont seulement disponibles :
 - le compte de production,
 - le compte d'exploitation, et le compte d'affectation.
 Par contre, ne sont pas calculés :
 - le compte de capital, et le compte financier.
 Sur ce dernier sujet, des études méthodologiques sont en cours, tant à l'I. N. S. E. E que dans les milieux universitaires (Rennes, Montpellier, Bordeaux) mais les évaluations demeurent subordonnées à la disponibilité du matériel statistique de base.
- Par ailleurs, la liste des enquêtes réalisées ne doit pas abuser : certaines enquêtes ont été effectivement exécutées, mais elles ne l'ont été qu'une fois et le *problème essentiel réside*

1. Règlement n° 79/65/CEE du 15 juin 1965.

2. Dans différents domaines, outre des informations originales rassemblées, il a dû être procédé à des réajustements parfois spectaculaires. Faisant allusion à la baisse des superficies plantées en pommes de terre : 744 000 ha en 1963, 470 000 ha en 1966, le rapport du troisième trimestre 1966 du F. O. R. M. A. remarque : « un pourcentage non négligeable de cette baisse a pour origine une plus grande précision des enquêtes statistiques du Ministère de l'Agriculture ». Dans certains départements, l'incidence des campagnes prophylactiques contre la tuberculose bovine avait été sous-estimée.

dans la répétition des investigations (l'étude statistique n'a de sens que dans son renouvellement, car cette répétition permettra à la statistique agricole de dépasser le stade descriptif pour passer à la phase explicative et prospective), cette répétition se heurte aujourd'hui au potentiel de personnel départemental disponible : à l'heure actuelle une section statistique départementale peut réaliser, en supposant un réseau d'enquêteurs entraînés, une enquête par trimestre. Lancer les enquêteurs sur le terrain n'est qu'une partie de l'opération : viennent ensuite le contrôle, le dépouillement manuel, le chiffrement, la diffusion des renseignements auprès des exploitants, etc., charger le programme revient à doubler le personnel technique départemental.

— Enfin, se profile déjà l'échéance d'un *Recensement général de l'Agriculture* : c'est en 1970-1971 en effet que cette opération doit être réalisée. Elle doit être considérée à la fois comme le test de la mise en place d'une structure et de l'aboutissement logique des efforts des dernières années et comme le point de départ d'un système cohérent d'enquêtes périodiques.

L'ANCRAGE DE L'ÉDIFICE

Il reste des points de méthode à élucider, des approches ou des procédures à améliorer (fort heureusement d'ailleurs sur le plan intellectuel, il serait dommage que tout soit découvert) mais, au fond, demeurent trois préalables, dont la disparition est la condition même d'existence de la statistique agricole :

- statut des personnels;
- conquête des moyens;
- insertion des statisticiens agricoles dans les structures administratives du Ministère de l'Agriculture.

STATUT DES PERSONNELS

Près de 80 % du personnel en fonction est de statut contractuel : le fait est probablement unique au monde. Il en résulte un manque de continuité dans les fonctions occupées (notamment celles de responsabilité : à la tête de la division des statistiques courantes, quatre agents se sont succédés en six ans) et une interrogation inquiète et permanente des agents sur le choix de la carrière choisie ⁽¹⁾. L'année 1967 devrait, sur ce point, être une année décisive.

CONQUÊTE DES MOYENS

La rentabilité de toute statistique est malaisée à démontrer. Une enquête procure des informations dont l'intérêt peut être immédiat; par contre, l'expérience prouve que l'amélioration d'une série statistique ou l'apparition d'une série originale a surtout des effets induits ou indirects sur l'amélioration de la connaissance générale : une étude sur le rendement du blé peut être utile en matière de prévision de collecte, de politique d'exportation, etc., mais elle développe aussi chez les exploitants un désir de connaissance du phénomène et un souhait d'amélioration des techniques à moyen terme; l'ambiance ainsi créée facilite la réalisation d'autres études et surtout contribue à la diffusion d'un climat de développement social et économique.

(1) Dans une moindre mesure, le problème se pose pour les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture : le « bout de chemin » suivi avec les statisticiens ne risque-t-il pas de les couper de leur corps d'origine et de les pénaliser dans leur avancement ?

Par ailleurs, la documentation réunie peut servir ultérieurement, sur le plan économique, à des travaux de projection ou sur le plan commercial, à des campagnes de promotion.

Mais cet effet second (peut-on parler d'un coefficient multiplicateur?) n'est pas quantifiable et aux yeux des financiers qui font trop souvent partie, pour reprendre l'expression de J. Lesourne, des « cohortes des incroyants et des enchaînés », il y a disproportion entre les moyens mis en œuvre et les résultats acquis ⁽¹⁾. Ce déséquilibre est d'autant plus ressenti qu'en matière de statistique agricole, il s'agit toujours de problèmes très concrets, donc apparemment plus faciles à appréhender : combien y a-t-il de moutons en France « question simple » ! et cependant combien de semaines et même de mois doivent s'écouler entre le moment où est formulée la question et celui où est diffusé le renseignement.

On se heurte aussi à un réflexe, qui n'est malheureusement pas particulier à la statistique agricole, et qui est de céder à la solution de facilité : celui d'accorder des subventions à des organismes dont le caractère théoriquement éphémère rassure le responsable financier, tandis que les crédits accordés aux services publics sont mesurés et épluchés parce que plus voyants et théoriquement permanents.

Il n'est pas question, en paraphrasant un article du professeur Milhau ⁽²⁾, que la recherche statistique soit une chasse gardée de l'Administration, mais il doit exister entre le statisticien d'État et les autres organismes d'études un climat exempt de tension et les doubles emplois doivent être rigoureusement évités. Or, certains organismes ont trop souvent pour activité le pillage des archives administratives, ce qui ne les empêche pas de dénigrer ensuite la documentation de la Puissance publique.

Il doit être admis en particulier que la réalisation des recensements généraux et la poursuite des grandes enquêtes extensives relèvent des tâches propres de l'État.

Mais *cette responsabilité implique des moyens et cette conquête des moyens est impensable sans l'appui du pouvoir politique*. La situation d'un service statistique est parfois inconfortable : la statistique est toujours considérée comme faisant partie de l'intendance et cette appartenance l'éloigne des lignes de force du moment qui emportent les décisions budgétaires :

- soutien des prix;
- enseignement agricole;
- amélioration des structures;
- développement de l'élevage, etc.

Cette prise de conscience se produit progressivement ⁽³⁾ mais l'ignorance de l'ampleur de l'investissement intellectuel et matériel nécessaire à cette mise en place est encore trop largement répandue.

1. On s'exagère d'ailleurs beaucoup le prix des enquêtes : une étude sur la structure du cheptel bovin « coûte » 600 vaches. Somme infime si l'on songe à l'utilisation de ses résultats par les organismes d'intervention sur le marché de la viande (F. O. R. M. A., S. I. B. E. V.) !

2. Le Monde, 10-11 octobre 1965.

3. Edgar PISANI : « L'un des problèmes les plus importants posés aux Administrations et à nos Assemblées c'est l'information : la citoyenneté est devenue une participation à la connaissance de l'avenir économique de la collectivité » Angers, Conseil général du 14 février 1966.

Edgar FAURE avait déjà dans le cahier spécial de la Nef de juillet, septembre 1962, réservé à l'Agriculture en France, évoqué : « La Belle au Bois Dormant réveillée par le statisticien de l'âge atomique ».

LA SECTION STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE

Le troisième point d'interrogation est lié à un problème d'organisation. A l'inverse de ce qui existe dans un certain nombre de pays dans lesquels l'Office central Statistique est compétent en matière de statistique agricole, on a jugé préférable d'accrocher les divers échelons techniques statistiques aux échelons administratifs du Ministère de l'Agriculture. En particulier c'est au sein de la Direction des services agricoles (D. S. A.) que fut reconstituée à partir de 1962, la section statistique et c'est dans la Direction départementale de l'Agriculture (D. D. A.) créée en 1965, que fut maintenue la section statistique.

Cette organisation a paru judicieuse parce que le statisticien agricole pouvait être épaulé par une infrastructure administrative cohérente et qu'inversement, il pouvait être à la source d'informations utiles à la conduite de la politique agricole départementale. Cette position du statisticien départemental est donc originale : son patron hiérarchique est l'ingénieur en chef Directeur de la Direction départementale de l'Agriculture, mais les instructions techniques qui sont élaborées par le S. C. E. E. S. lui sont transmises et commentées par le Service régional de Statistique agricole situé au siège de la région de programme.

Les risques de heurts à l'échelon local sont loin d'être négligeables :

— la *priorité du programme national d'enquêtes* absorbe le statisticien départemental et le patron de celui-ci peut ressentir ce manque de disponibilité;

— les *besoins aux niveaux national et départemental* ne sont pas identiques : pour l'échelon central, des connaissances globales sont requises, tandis qu'en matière d'aménagement départemental, il est indispensable de disposer de données ponctuelles. La nature de l'information selon l'un ou l'autre niveau est donc différente. France entière : la documentation devra être diversifiée, on devra donc disposer de nombreux paramètres économiques ou coefficients techniques. Au contraire, au niveau régional agricole ou cantonal, le matériel numérique devra être plus dense, mais pourra, par contre, être d'une richesse moins grande. Pour prendre un exemple concret : la connaissance de la structure d'exploitations fruitières exigera, à l'échelon national, la recherche de données nombreuses : espèce, variété ou précocité, âge, porte-greffe, densité, irrigation, etc., de manière à établir des prévisions de production suffisamment fines, des recherches sur les concurrences inter-régionales, les grands courants de commercialisation, etc., au niveau départemental pour la justification d'un investissement donné, il sera nécessaire d'inventorier exhaustivement ou avec une fraction de sondage élevée, la zone intéressée, mais on pourra être moins ambitieux quant à la multiplicité des renseignements recueillis. Cette non-réconciliation, cette antinomie des besoins nationaux et locaux est un des problèmes actuels les plus préoccupants.

— *le statisticien ne peut communiquer aucun renseignement individualisé*. Or, le D. D. A. pour son action journalière peut avoir besoin d'informations personnalisées et il peut être choqué du refus qui lui sera opposé par un agent qui demeure sous son autorité directe. Il serait naïf de s'étonner : la loi du 7 juin 1951 est elle-même ambiguë et très en retrait sur certaines législations étrangères (États-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande). Dans le secteur agricole, la tentation est protéiforme pour utiliser une information aux fins de contrôle d'une action de réglementation : X peut-il acquérir cette terre, Y peut-il obtenir tel prix de tel volume de produit livré, Z peut-il prétendre à telle indemnité ou tel prêt? et on comprend, si on ne l'approuve, l'irritation d'un Directeur devant lequel se ferment les grilles d'une documentation qui ne peut rester qu'anonyme si elle veut survivre.

— *l'activité directe du statisticien départemental* n'est pas apparemment rentable.

et le D. D. A. pourra préférer porter le poids de ses moyens vers des actions plus concrètes : irrigation, constructions, investissements divers, etc.

Toutes ces remarques conduisent à souhaiter une éducation aussi bien intellectuelle que technique de l'utilisateur, action qui n'a pas encore été jusqu'ici amorcée et qu'il faut entreprendre rapidement si on ne veut pas voir s'aggraver le divorce entre le responsable de la naissance du chiffre et l'utilisateur d'aval.

— Enfin, certains peuvent reprocher à la section statistique son attitude centrifuge, sans se rendre compte que c'est précisément l'absence de considération, d'appréciation de la dignité de la fonction qui, consciemment ou non, déclenche une réaction de désengagement de la part du statisticien agricole. A cet égard, il est symptomatique de noter qu'un numéro récent du Bulletin Technique d'Information du Ministère de l'Agriculture est consacré aux problèmes économiques dans l'ensemble des préoccupations des services extérieurs, mais la responsabilité statistique de ces services est évoquée brièvement en quatre lignes seulement (1). Ce phénomène n'est pas particulier au domaine agricole, et la modestie du poids du statisticien dans la cité est générale dans les pays de culture latine.

Est-ce à dire que le système mis en place n'est pas viable? Autrement dit que l'I. N. S. E. E. devrait battre le rappel de ses « missionnaires » ou encore qu'au sein du Ministère de l'Agriculture devrait être créé un Institut de Statistique agricole ou, allant à l'extrême, que devrait être créé un Institut de Statistique agricole indépendant. Nous ne le pensons pas : il existe des problèmes spécifiques à l'agriculture qu'un Institut central risque d'ignorer, il doit y avoir liaison la plus étroite possible entre les utilisateurs de statistiques (politique, technique ou économique) et les fabricants du chiffre. Enfin, l'isolement du statisticien agricole risquerait de le dessécher. Mais, et ces deux considérations déontologiques doivent primer :

— l'appareil dont la mise en place débute, pour conserver sa neutralité, son intégrité et son objectivité, doit demeurer à l'abri des tentatives de distorsions. Observation et action ne peuvent être confondues.

— la technique statistique doit jouir de la même considération que les techniques du bâtisseur.

Il faut conclure et apprécier l'enjeu.

Il en est en statistique comme en planification, il faut réconcilier le possible et le souhaitable. Autrement dit, l'objectif à long terme que l'on peut se fixer en France n'est pas la mise en place d'une statistique agricole aussi riche de moyens qu'aux U. S. A. ou au Japon, mais il est raisonnable d'imaginer une implantation voisine de celle existant en Grande-Bretagne ou en République fédérale d'Allemagne. Cette mise en place ne peut être séparée du contexte économique et politique.

En 1945, c'était peut-être une gageure que de tenter l'implantation d'une statistique agricole en France. L'indifférence, sinon l'hostilité des milieux administratifs, la pénurie de cadres, une méthodologie à peine naissante constituaient un trop lourd handicap.

En 1960, des besoins d'information se sont exprimés, des lacunes ont été dénoncées avec fermeté, une prise de conscience s'est amorcée, mais c'était véritablement un acte de foi dans l'avenir que de tenter de reprendre l'action sabotée en 1947.

Sept ans viennent de s'écouler. Que faut-il en penser? il n'est pas inutile de rappeler

1. B. T. I., n° 213, octobre 1966. p. 659. C'est le problème de *l'éducation de l'utilisateur* qui est ainsi indirectement posé, car ce n'est ni par hostilité, ni par méfiance que le rôle du statisticien est passé sous silence, mais simplement par ignorance de son travail réel et de sa place dans le processus de création de l'information.

que le Conseil économique dans son avis du 9 mars 1954 exprimait l'idée que l'existence de l'information statistique supposait résolues trois difficultés :

- manque de savoir;
- manque de pouvoir;
- manque de vouloir;

La ténacité et la débrouillardise ont pallié deux de ces manques : la réflexion sur une méthodologie a permis de savoir, la foi des personnels a démontré la possibilité de l'entreprise, mais la résonance de ces efforts est encore bien faible, la question reste posée et elle demeure de taille : la Puissance publique veut-elle, souhaite-t-elle réellement la structuration d'une statistique agricole dont la pérennité ne puisse être remise en question à l'occasion d'une crise politique ou financière ? L'amélioration de la statistique agricole n'est en effet pas liée à l'intensité d'une politique planificatrice ou d'une autre plus libérale : il restera toujours, quelles que soient les doctrines, à mesurer les effets réels de telle ou telle incitation sociale ou économique.

Le 18 juin 1928, Henri Truchy dans son allocution réaffirmait : « Ce n'est pas de la pensée scientifique seulement que la statistique est l'auxiliaire indispensable, c'est aussi de l'action : de l'action économique et de l'action politique. »

Et ceci est un élément supplémentaire du dossier ; l'information statistique, notamment dans le domaine agricole, se doit d'être la plus actuelle possible : la rapidité de la diffusion de cette information (lapalissade peut-être, mais que l'on oublie trop souvent) est garante de son utilité ; mais si on veut obtenir des personnels en cause la résistance et la qualité nécessaires, ceci suppose alors que tout soit mis en œuvre pour faire disparaître le malaise actuel.

Notre collègue Alfred Sauvy, de son côté, a souvent écrit que la grande qualité qu'exige l'étude de l'économie était le courage, condition indispensable de la clairvoyance. La politique agricole, qu'elle soit nationale ou communautaire, sera courageuse dans la mesure où elle sera étayée d'une information statistique de qualité.

Ceci rejoint la préoccupation du rapport présenté récemment au Conseil économique et social en décembre 1966, qui évoquait, en ces termes, l'avenir de la statistique agricole :

— « L'élaboration d'un plan de modernisation et d'équipement, la mise en place de la politique agricole commune, le développement d'une politique d'expansion régionale exigent un appareil statistique moderne et puissant ». L'auteur continuait, et ceci constitue la conclusion de cet entretien :

— « Une sérieuse amélioration a été amorcée depuis 1961, mais cet effort serait stérile s'il ne répondait aux besoins de l'action et s'il restait trop inférieur à celui des autres nations européennes. »

DISCUSSION

M. ROSENFELD. — Je tiens tout d'abord à m'associer aux félicitations que Monsieur Dugué vient d'adresser à notre collègue Théodore pour son exposé que je trouve très intéressant et riche d'enseignements. Je pense que notre collègue fait preuve de beaucoup de modestie et sans doute d'un pessimisme excessif lorsqu'après avoir dressé le tableau de ce qui a été fait depuis dix ans dans le domaine de la statistique agricole en France, il estime que le bilan est maigre et l'avenir plein d'incertitudes. Je sais par expérience que c'est un

domaine où l'inertie est grande et où les progrès sont nécessairement lents; les résultats ne s'obtiennent souvent qu'à terme et ceux déjà réalisés par l'action que M. Théodore a entreprise sont dès maintenant importants.

En ce qui concerne les agents régionaux et départementaux chargés de recueillir et de procéder à une première élaboration des informations statistiques en matière d'agriculture, je me demande si un bon moyen d'accroître leur audience, donc leur efficacité, ne serait pas de les asseoir dans la préparation de la planification régionale; cette planification oriente l'action des autorités et les agents qui y sont associés jouissent nécessairement d'une certaine audience auprès des producteurs et des organismes professionnels intéressés.

M. BERNARD constate que M. Théodore insiste, à juste titre, sur la nécessité du secret statistique et de l'indépendance de l'enquêteur, qui est soumis à de nombreuses pressions dans le sens contraire à cette exigence. Mais le conférencier préconise par ailleurs que l'enquêteur soit bien connu de l'enquêté, pour lui inspirer plus de confiance.

N'y-a-t-il pas quelque contradiction entre ces deux exigences et la première ne serait-elle pas mieux satisfaite si les enquêteurs étaient anonymes ou, du moins, « étrangers » pour l'enquêté? »

M. VILLE. — J'ai entendu, dans l'exposé lui-même et dans les interventions, signaler l'importance qu'il fallait attacher au secret professionnel des enquêteurs en Statistiques agricoles. Je ne puis m'empêcher de poser la question : est-ce là un point essentiel, du point de vue moral j'entends. Il est parfaitement concevable qu'un industriel qui a une politique de fabrication ou d'études n'aime pas que l'on puisse apprendre qu'il veut développer telle ou telle branche de ses laboratoires, et par cela deviner les prévisions personnelles qu'il fait sur l'évolution du marché et de la technique. Une indiscretion lui porte tort, et il a le *droit* que le secret de l'information qu'il a fourni soit respecté. En ce qui concerne l'agriculture, j'ai entendu qu'il y avait des difficultés à obtenir un chiffre exact pour la superficie cultivée. Je consens qu'il y ait là une difficulté pratique, mais non que le secret sur ce chiffre doive être protégé par des considérations de déontologie des Services Statistiques.

Quant à l'indépendance de ces Services, dont notre Président disait qu'ils devraient être assimilés à un quatrième pouvoir, s'ajoutant aux trois familiers de Montesquieu, je pense que l'exposé et la discussion ont montré que le besoin le plus pressant n'était pas que l'état s'éloigne de ces services; il est apparu au contraire qu'il ne faisait pas l'effort de soutien et d'organisation que l'on pouvait attendre de lui, et que, loin de s'intéresser trop à ces services, il ne s'y intéressait pas assez. Si nous pouvons obtenir qu'il les développe comme ils le méritent, nous pourrions alors examiner s'il fait payer trop cher son appui en posant sur leurs conclusions.

M. LEFÈVRE. — La première observation est d'ordre psychologique, à savoir que l'ignorance entraîne la méfiance. Devant le nombre d'agriculteurs illettrés ou incapables de remplir correctement un questionnaire, il n'y a pas lieu de s'étonner de la qualité très variable de l'information de base. Au cours d'une enquête par sondage sur la consommation et l'utilisation des produits pesticides, dans le département de la Vendée, en 1966, nous avons été plusieurs fois frappés de l'ignorance importante que certains exploitants manifestaient vis-à-vis de ces produits, dont l'emploi nécessite bien des précautions. Nous avons pu toucher du doigt un état de fait malheureusement trop courant. La première conclusion est que la peur du fisc n'explique pas, à elle seule, la mauvaise qualité des renseignements de base.

La seconde conclusion est qu'un effort d'information et de formation s'impose d'une façon croissante avec le progrès technique.

La deuxième observation a trait à la divergence d'objectif entre les agriculteurs, ou des groupes d'agriculteurs, et l'Administration. Les uns ont besoin de résultats dont la connaissance les intéresse surtout à court terme, c'est-à-dire sur une période n'excédant pas un an, et d'autre part localement. L'Administration, elle, recueille des statistiques dont l'élaboration nécessite du temps, et dont la valeur se mesure à moyen terme ou à long terme, ceci au niveau régional ou national.

Prenons un cas précis. Dans le département de l'Hérault, (premier département producteur de pommes), les dirigeants des SICA et des coopératives qui commercialisent les fruits portent beaucoup plus leur attention sur l'état du marché (prix, concurrence) que sur les prévisions à plus ou moins long terme de la production départementale ou nationale.

Cet état de choses entraîne une divergence de vues entre, d'une part les professionnels, et d'autre part les fonctionnaires, qui est malheureusement trop souvent source de conflits. A cela, il faut ajouter que le langage statistique est parfois si ésotérique que le profane se refuse à le comprendre. Notre conclusion est de dire qu'une conciliation, si ce n'est une réconciliation est à rechercher entre les deux parties.

RÉPONSES DE M. THÉODORE

— Réponse à Monsieur F. Rosenfeld

Il est certain que les statisticiens départementaux et surtout les statisticiens régionaux auraient intérêt à se frotter aux problèmes de conjoncture et de planification régionale, mais ces techniciens sont actuellement absorbés totalement par leurs tâches et le développement de ces contacts ne pourra être que progressif. Certains d'entre eux ont déjà participé à des séances de travail visant le choix d'investissements.

En ce qui concerne mon souci quant à l'avenir je voudrais répéter combien il est réel : en premier lieu, l'inquiétude du personnel contractuel ne fait que croître en raison de l'incertitude de l'avenir et il est paradoxal que le Gouvernement accepte de soutenir les marchés agricoles par des subventions qui se comptent par centaine de milliards d'anciens francs, alors qu'il répugne à stabiliser les quelques dizaines d'agents qui ont démontré leur capacité et leur conscience professionnelle, en second lieu la « surface morale » du statisticien agricole demeure encore trop réduite : c'est au niveau départemental que le fait est le plus remarquable et cependant c'est bien à ce niveau que le succès se gagne : le statisticien départemental est trop souvent gêné dans son action par des contraintes matérielles, et le manque d'adaptation de l'administration à ses tâches nouvelles est patent.

Enfin sur le plan intellectuel les relations entre le statisticien et l'agronome ne sont pas toujours faciles, car ce dernier n'a pas tout à fait perdu l'habitude de préférer l'expertise monographique à la mesure statistique.

— Réponse à Monsieur C. Bernard

En réalité, il y a un juste milieu dans le « degré de familiarité » de l'enquêteur et de l'enquêté. Le premier doit connaître le milieu : ses réactions, ses habitudes, de telle sorte que sa présentation de l'étude soit adaptée aux préoccupations du second.

Par contre, il peut y avoir quelque inconvénient à ce que l'exploitant soit un familier de la personne chargée de l'interroger. S'il n'y a pas collusion, il y aura au moins perte de prestige donc d'autorité morale du représentant des Services Publics.

— *Réponse à Monsieur Ville*

L'un des problèmes fondamentaux qui se pose est d'obtenir à la base des réponses valables et non entachées d'erreurs systématiques, or, les deux dernières guerres ont laissé psychologiquement des séquelles en matière de réquisition, répartition, ou d'imposition etc. et nous nous sommes toujours efforcés de garantir aux exploitants interrogés le secret le plus complet quant au contenu des informations individuelles recueillies. C'est une règle d'or qui a facilité l'amélioration progressive du climat et permis notamment que le taux des refus, à l'occasion d'enquêtes *aléatoires*, devienne extrêmement faible. L'application des dispositions de la loi du 7 juin 1951 constitue ainsi une garantie au bénéfice de l'exploitant à une époque particulièrement fertile en textes réglementaires.

A mon sens il n'y a pas de différence fondamentale d'état d'esprit entre l'industriel qui répugne à livrer certains détails sur la structure de ses fabrications et l'exploitant agricole qui biaise pour répondre à certaines questions relatives à ses ventes de produits agricoles ou à ses revenus d'origine non agricole.

Il faut insister toujours sur le problème du secret statistique : les législations anglo-saxonnes sont draconiennes (le bureau du Census aux U.S.A. avait en pleines hostilités refusé de livrer au Département de la Défense les listes nominatives de personnes qui auraient permis de repérer les déserteurs) et ce fait constitue un facteur important de l'excellent climat statistique qui règne dans ces pays.

— *Réponse à Monsieur Lefèvre*

La statistique demeure un outil, et comme d'autres outils, elle ne peut servir à tout ; autrement dit, certaines enquêtes par sondages ne pourront combler les besoins de certains, mais seront utiles à d'autres.

Le problème posé revient à diversifier suffisamment le système d'observation et d'information statistique, de telle sorte que les divers niveaux d'information, par l'intermédiaire de procédures et de canaux différents, soient satisfaits. On est conduit une fois encore à évoquer la dimension et la permanence des moyens...

— *Intervention de Monsieur Ville après réponse de Monsieur Théodore*

J'ai bien compris qu'un exploitant avait d'excellentes raisons pour se méfier de l'enquêteur, et qu'il fallait tenir compte de ce climat pour rajuster, le plus adéquatement, les conclusions de l'enquête. Ce que je nie, c'est qu'en matière agricole le secret soit l'objet d'un droit. Et à ce propos, je me félicite que Monsieur Rosenfeld ait proposé de lier une enquête statistique à une planification régionale, de manière que l'enquêté ait l'impression que ce qu'il dit ne sera pas nécessairement retourné contre lui, mais pourra également lui être utile. C'est d'ailleurs dans la seconde conception que se trouve la vérité ; c'est celle qui prédomine dans les pays anglo-saxons en face des pays latins ; tout ce qui pourra développer la croyance à la deuxième conception sera un élément de progrès, la première conception étant manifestement un symptôme de sous-développement.